

COMMUNE DE VILLARS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le Mercredi 14 Octobre 2014 à Vingt heures trente sous la présidence de M. SALLIER Guy.

Présents : Mmes BOUCLIER Martine, CHAMPETIER de RIBES Marianne, LAFFONT Magali, PEREIRA Sylvie, TOUTEE Céline, VARIN Anaïs, DETTORI Gérard, GUNDERMANN Hervé, JEAN Guillaume, MUSSO Marc

Absents excusés : Mrs BONNET Ludovic (Procuration donnée à Mr SALLIER Guy, JOUVE Guy (Procuration donnée à Mr DETTORI Gérard),

Absents : Mme VAUGARNY Sandrine, Mr DUPUIS Vivien

Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation de compétences

Décision du Maire n°240 : Non application du droit de préemption sur la parcelle AK 17 de 40 m² située hameau les Benoits appartenant à Mme VANEL Magali.

Décision du Maire n° 241 : non application du droit de préemption sur la parcelle AK 495 de 12 a 02 ca située le Logis Neuf à Villars appartenant à M. SQUARATTI Jean Marie

Approbation compte rendu conseil municipal du 05/09/2014

Désignation secrétaire de séance : GUNDERMANN Hervé,

A L'ORDRE DU JOUR

1°) Acquisition terrain M. SAUTEL

Il s'agit de la parcelle G 426 de 1805 m² située le Pré Madame à APT appartenant à M. SAUTEL Gilbert au prix fixé par les domaines de 2 708 €. Cette parcelle jouxte le hameau des Trécassats et se situe en zone NCb. Elle se trouve à proximité du chemin des Trécassats.

Autorisation à donner au Maire pour signer l'acte d'achat et désignation du notaire chargé de rédiger l'acte.

Autorisation donnée à l'unanimité des Membres du Conseil présents et représentés

2°) DECISION MODIFICATIVE n°1 au Budget primitif 2014 :

Il est proposé d'approuver la décision modificative n°1 comme présentée ci-dessous :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : Article 73925 : versement FPIC : 1581 €

Recettes : Article 6419 : remboursement I.J. : 1581 €

Section d'Investissement : Chapitre 041

Dépenses : Article 21312 : 1794 €

Recettes : Article 20312 : 1794 €

Autorisation donnée à l'unanimité des Membres du Conseil présents et représentés

3°) Rapport de l'eau

Le nombre d'abonnés sur la région (27 communes) a augmenté de 28 % en dix ans

610 analyses ont été effectuées en 2013. En 2013, la consommation d'eau est en baisse de 4,11 % par rapport à 2012. 167 fuites ont été trouvées grâce au dispositif « AVERTIR ».

Concernant la commune de Villars, longueur totale du réseau 23 320 m.

Villars est rattaché au captage de Cheval Blanc

Nombre de clients publics 10

Nombre de clients domestiques 483 – Moyenne de la consommation domestique /an 114 m³

4°) Attribution chèques cadeaux au personnel communal.

Il convient de fixer le montant de ces chèques pour 2014.

Par délibération du 28/10/2013, il avait été décidé d'attribuer au personnel communal des chèques cadeaux de fin d'année d'une valeur de 150 € pour les agents effectuant plus de 20 Heures hebdomadaires, 100 € pour les agents ayant travaillé plus de 10 Heures hebdomadaires, 75 € pour les agents n'effectuant pas plus de 10 heures hebdomadaires ou ayant été embauchés depuis au moins six mois. En cas d'absence de l'agent pour maladie, il a été décidé d'effectuer un versement au prorata de la période de travail effectuée par l'agent.

Autorisation donnée à l'unanimité des Membres du Conseil présents et représentés

5°) Avenant convention avec l'école du cirque 'SKA BARRE »

Une convention de prestations de service a été signée avec l'école du cirque pour 10 interventions au prix de 120€ pour deux intervenants par séance dans le cadre des rythmes scolaires. Vu son succès, le maire sollicite l'autorisation de poursuivre cette activité jusqu'au 4/07/2015.

Autorisation donnée à l'unanimité des Membres du Conseil présents et représentés

6°) Questions diverses

Point sur les travaux : Sont programmés prochainement :

- La réfection des bancs de l'église (travaux financés par le solde de la Cagnotte des élus de Villars et par l'association OBJECTIF VILLARS) pour un montant de 7800 € environ.

- Les travaux de réfection de la calade au centre village
- L'élagage des arbres dans la montée de Villars, aux Grands Cléments et à la Fumeirasse

Permis de forer pour des énergies fossiles en Luberon :

Suite à l'implication massive des citoyens et à l'action vigoureuse des élus de la région, la ministre de l'environnement, Madame Ségolène ROYAL, a adressé le 6 octobre 2014 un courrier aux élus locaux précisant que le permis de forer a été refusé. Cela met donc pour l'instant un terme à cette menace.

Décharges sauvages :

Le conseil s'inquiète de décharges sauvages de matériaux de constructions, y compris sur des terrains privés, et mènera toutes actions nécessaires et réglementaires pour faire cesser cet état de faits.

Toutes les questions étant traitées, la séance du conseil est levée à vingt deux heures trente minutes

Vu pour affichage le 17.10.2014

Le secrétaire de séance

Hervé GUNDERMANN